

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2008**

**Compte-rendu conformément
à l'article L 2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

Membres composant le Conseil Municipal :	33
Membres en exercice :	33
Membres présents :	31
Membres absents et/ou représentés :	2

Secrétaire de séance :
M. PELISSIER

--==oOo==--

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, M. PELISSIER, Mme SEIGNEUR, M. ALOY, Mme BRÉCHU, M. PERROT, M. MALAYEUDE, Mme PELISSIER, M. VALLÉE, Mme POGGI, M. HAMIDANI Mme COLÉOU, M. FACON, M. PIAT, Melle RONDEAU, M. PEGURRI, Mme MIMOUN, Mme DIAS, Mme BONGARD, Mme DENAIS, M. NERMOND, Mme FUENTES, M. GARRIGUES, Mme CHOLET, M. CADET, Mme SOLIBIEDA, M. ADRIAENSSENS, Mme DOUCET, M. LABOULAYE, Mme SUCHOD, M. LEOUE

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. BUTIN donne pouvoir à M. PELISSIER

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :

Melle MARTEL

Le Conseil Municipal du 14 avril 2008 a été préparé par :

I. Délégation finances :

Maire-Adjoint : M. MALAYEUDE

Conseillers municipaux délégués : Mme MIMOUN, Mme CHOLET, M. LABOULAYE

II. Délégation des sports, espaces verts et sécurité :

Maire-Adjoint : Mme PELISSIER

Conseillers municipaux délégués : M. PIAT, Mme FUENTES, M. ADRIAENSSENS

Les différents points ont été débattus lors des commissions communales suivantes :

- Commission affaires scolaires et enfance :

Date : Mercredi 9 avril 2008

Présents : M. PELISSIER, Mme BONGARD, Mme DENAIS, M. LEOUE

- Commission personnel, activité économique, commerce et artisanat :

Date : Lundi 7 avril 2008

Présents : Mme SEIGNEUR, M. FACON, M. CADET

Absente excusée : Mme SUCHOD

- Commission urbanisme, développement durable, cadre de vie et sécurité alimentaire :

Date : Jeudi 3 avril 2008

Présents : M. ALOY, Melle MARTEL, M. BUTIN, Mme SOLIBIEDA

- Commission jeunesse :

Date : Mardi 8 avril 2008

Présents : Mme BRECHU, M. NERMOND, Melle RONDEAU, Mme SOLIBIEDA

- Commission services techniques et travaux :

Date : Jeudi 10 avril 2008

Présents : M. PERROT, M. PEGURRI, Mme COLEOU

Absent excusé : M. ADRIAENSSENS

- Commission finances :

Date : Mardi 1er Avril 2008

Présents : M. MALAYEUDE, Mme POGGI, Mme CHOLET, Mme MIMOUN, M. LABOULAYE

- Commission finances :

Date : Jeudi 10 Avril 2008

Présents : Mme COLÉOU, Mme MIMOUN, M. LABOULAYE

Absente excusée : Mme CHOLET

- Commission sports, espaces verts et sécurité :

Date : Mercredi 9 avril 2008

Présents : Mme PELISSIER, M. PIAT, Mme FUENTES

Absent excusé : M. ADRIAENSSENS

- Commission culture, emploi et formation :

Date : Mercredi 9 avril 2008

Présents : M. VALLÉE, Mme DIAS, M. HAMIDANI

Absente excusée : Mme SUCHOD

Invitée : Mme SOLIBIEDA

- Commission affaires sociales, solidarité entre générations, handicapés, crèches et santé :

Date : Vendredi 4 avril 2008

Présents : Mme POGGI, M. GARRIGUES, M. NERMOND

Absente excusée : Mme DOUCET

- Commission affaires sociales, solidarité entre générations, handicapés, crèches et santé :

Date : Vendredi 11 avril 2008

Présents : Mme POGGI, M. NERMOND

Absents excusés : M. GARRIGUES, Mme DOUCET

- Commission des services publics locaux :

Date : Vendredi 11 avril 2008

Présents : M. PELISSIER, Mme PELISSIER, M. PERROT, Mme CHOLET, M. BUTIN, M. ADRIAENSSENS

Absents excusés : M. HERY, Mme MARCE, Mme CHENUS

Aucune observation n'étant formulée sur le compte-rendu de la précédente séance, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

I. BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2008 - VILLE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint délégué aux finances

Après exposé du projet de budget, le Conseil Municipal par 26 voix pour et 6 voix contre

- VOTE le budget primitif 2008 – Budget général équilibré tant en investissement qu'en fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES		DEPENSES	
OPERATIONS REELLES		OPERATIONS REELLES	
70-Ventes de produits, prestations de services	1 585 343,00 €	011-Charges à caractère général	8 390 131,50 €
73-Produits de la fiscalité	16 417 317,00 €	012-Charges de personnel	14 517 549,00 €
74-Subventions d'exploitation	8 228 612,00 €	014-Atténuation de produits	59 540,00 €
75-Autres produits de gestion courante	245 691,73 €	65-Autres charges de gestion courante	1 691 718,00 €
76-Produits financiers	350 000,00 €	66-Charges financières	855 294,38 €
77-Produits exceptionnels	10 000,00 €	67- Charges exceptionnelles	18 750,00 €
		022 -Dépenses imprévues	100 000,00 €
OPERATIONS D'ORDRE		OPERATIONS D'ORDRE	
042 – Régie Pour Ordre	135 000,00 €	023-Virement à la section d'investissement	793 762,56 €
		042-Transferts entre sections	545 218,29 €
TOTAL	26 971 963,73 €	TOTAL	26 971 963,73 €

Section d'investissement :

RECETTES		DEPENSES	
OPERATIONS REELLES		OPERATIONS REELLES	
10-Dotations et fonds propres	279 016,00 €	20-Immobilisations incorporelles	184 800,00 €
13-Subventions d'investissement	385 827,00 €	204-Subventions d'équipement versées	59 767,00 €
16-Emprunts et dettes	1 949 995,00 €	21-Immobilisations corporelles	2 280 934,85 €
27-Autres immobilisations financières	96 387,49 €	23-Immobilisations en cours	1 140 030,00 €
024-Produits de cessions d'immobilisations	646 800 €	16-Emprunts	778 087,00 €
		27- Autres immobilisations financières	118 387,49 €
OPERATIONS D'ORDRE		OPERATIONS D'ORDRE	
021-Virement de la section de fonctionnement	793 762,56 €		
040-Transferts entre sections	545 218,29 €	040 Régie Pour Ordre	135 000,00 €
041-Opérations patrimoniales	7 276 717,15 €	041-opérations patrimoniales	7 276 717,15 €
TOTAL	11 973 723,49 €	TOTAL	11 973 723,49 €

II. BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2008 -ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint délégué aux finances

En conséquence, le Conseil Municipal par 26 voix pour et 6 abstentions

- **VOTE** le budget primitif 2008 équilibré, tant en investissement qu'en fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES		DEPENSES	
OPERATIONS REELLES		OPERATIONS REELLES	
70-Ventes de produits	336 000,00 €	011-Charges générales	100 000,00 €
		65-Autres charges de gestion courante	34 000,00 €
		66 – Charges financières	69 462,00 €
		OPERATIONS D'ORDRE	
		023-Virement à la section d'investissement	132 538,00 €
TOTAL	336 000,00 €	TOTAL	336 000,00 €

Section d'investissement :

RECETTES		DEPENSES	
OPERATIONS REELLES		OPERATIONS REELLES	
10- Dotations FCTVA	38 000,00 €	16-Dépenses financières	37 033,85 €
13-Subventions d'équipement reçues	300.000,00 €	20-21-23-Dépenses d'équipement	984 000,00 €
16-Emprunts et dettes	550 495,85 €		
		OPERATIONS D'ORDRE	
023-Virement de la section de fonctionnement	132 538,00 €		
TOTAL	1 021 033,85 €	TOTAL	1 021 033,85 €

III. SUBVENTIONS 2008 AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET ETABLISSEMENTS D'UTILITE PUBLIQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint délégué aux finances

Toutes les demandes présentées par les associations et les établissements d'utilité publique ont été examinées dans le détail aux fins de bénéficier d'une subvention au titre de l'exercice 2008.

D'autre part, je vous précise que les douzièmes et acomptes versés à certains d'entre eux seront réduits des sommes allouées.

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCORDE** aux associations et aux établissements d'utilité publique, les subventions telles qu'elles sont listées ci-après.

Associations	BP 2008
A.T.C.I.	6 800,00
Amicale du Personnel	40 000,00
ANDC CULTURE	205 000,00
APACLES CULTURE NP	80 000,00
Arc en Ciel	2 000,00
C.C.A.S.	342 876,00
Caisse des Ecoles	90 000,00
Entente cycliste Neuilly-Plaisance	8 360,00
Foyer de l'Amitié	0,00
Mission locale Intercommunale Rosny sous Bois/Neuilly Plaisance	30 000,00
Neuilly-Plaisance Sports	320 000,00
ACIRNP (Association Culturelle Israélite de Rosny, Neuilly - Plaisance)	5 000,00
ALPEI Association Locale des Parents d'Elèves Indépendants	700,00
ANCA Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron	4 000,00
APAJHR (Institut Médico-Educatif de ROSNY)	1 000,00
APF Association des Paralysés de France	160,00
Association des Familles de Neuilly-Plaisance	1 500,00
Atelier de Plaisance	2 600,00
CLCV	1 000,00
Club de Bridge	200,00
Club Photo	400,00
Compagnie GARBO	2 000,00
Croix Rouge Française	2 060,00
Espoir pour le cancer	1 000,00
FCPE	1 500,00
FNACA	275,00
FNATH	150,00
FSE Collège Jean Moulin (Foyer Socio-Educatif)	4 000,00
Horizon Cancer	1 500,00
Hôtel Social 93	700,00
La Maison de la Colline	500,00
Magilivre	1 500,00
Neuilly-Plaisance Ville Fleurie	2 000,00
Prévention Routière	400,00
Roller Loisir Plaisance	3 000,00
Secours Catholique	500,00
Secours Populaire Français	300,00
Société Nautique du Perreux	2 500,00
SOS amitié	200,00
UNC Union Nationale des Combattants de la Seine Saint Denis	500,00
VIVALDI a dit	3 800,00
ACTEP (Association des Communes de l'Est Parisien)	8 936,00
Ass. Directeurs Généraux des Collectivités locales et des Etablissements Publics en Seine Saint Denis	150,00
MONTANT TOTAL	1 179 067,00

IV. TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint délégué aux finances

A réception de l'état de notification des taux d'imposition de 2008 des quatre taxes locales n°1259 MI, il ressort que le produit fiscal à taux constants correspond à la somme prévisionnelle du budget primitif 2008, soit 13.174.616 euros.

Le budget primitif 2008 a été équilibré avec le produit des quatre taxes locales et les allocations compensatrices versées par l'Etat.

La recette prévisionnelle a donc été fixée à 13.174.616 euros pour ce qui concerne le produit des impôts directs.

En conséquence, le Conseil Municipal par 26 voix pour et 6 abstentions

- **VOTE** les taux identiques à l'année 2007, soit :

- Taxe d'habitation 16,17 %
- Taxe foncière bâti 18,29 %
- Taxe foncière non bâti 35,42 %
- Taxe professionnelle 15,86 %

V. TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint délégué aux finances

En date du 29 décembre 1972, a été instituée la taxe d'enlèvement, redevable par foyer fiscal, quel que soit le nombre de personnes le composant.

L'article 107 de la loi de finances initiale pour 2004, codifié aux articles 1636 B sexies et 1609 quater du CGI prévoit, qu'à compter de 2005, les communes votent un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et non plus un produit comme auparavant.

Les services fiscaux nous ont notifié les bases prévisionnelles de TEOM pour l'année 2008 sur l'état de notification n°1259 TEOM.

Comme pour les années précédentes, le taux de la TEOM est calculé en fonction du coût généré par la collecte et le traitement des ordures ménagères.

En conséquence, le Conseil Municipal par 26 voix pour et 6 voix contre

- **FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), pour l'année 2008, à 8,11%.

VI. PASSATION D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'ORGANISATION DU FESTIVAL DE L'OH ! AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josette PELISSIER, Maire-Adjoint délégué aux sports, aux espaces verts et à la sécurité

Pour la cinquième année consécutive, la commune organise, en collaboration avec le conseil général de la Seine-Saint-Denis, le festival de l'Oh !

Les animations placées sur le thème de l'eau, se dérouleront le samedi 24 et le dimanche 25 mai 2008 sur les bords de Marne, place Montgomery.

Cette convention a pour but de définir les obligations de la commune et du conseil général de la Seine-Saint-Denis sur les modalités d'organisation et de responsabilité du festival.

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Sénateur-Maire à procéder à la signature de cette convention.

VII. CONVENTION D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DE L'HOTEL « LE CHOUCAS »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint délégué aux finances

La convention d'affermage, liant la commune de Neuilly-Plaisance et la SEM NPIA pour l'exploitation de l'hôtel « Le Choucas » situé à Sixt Fer à Cheval (74740), a été notifiée le 19 juillet 2005, pour une durée de 3 ans.

Cette convention expirera donc au 19 juillet 2008. En conséquence, il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence, afin de désigner le nouveau délégataire, avant l'expiration de la délégation en cours.

Considérant que le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation de l'hôtel « Le Choucas » sera soumis à la commission consultative des services publics locaux le 11 avril 2008, l'avis émis par cette dernière ne sera transmis qu'à l'occasion du Conseil Municipal.

Considérant l'intérêt pour la ville de confier à un tiers l'exploitation du service et au vu du rapport ci-joint de présentation des prestations assurées par le délégataire, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur le principe du recours à la gestion déléguée pour exploiter et promouvoir l'hôtel « Le Choucas ».

En conséquence, le Conseil Municipal par 26 voix pour et 6 abstentions

- **APPROUVE** le principe d'une nouvelle délégation d'exploitation de l'Hôtel Le Choucas après publicité et mise en concurrence.

- **PRECISE** que les caractéristiques, ainsi que le régime de responsabilité du fermier et de la collectivité, seront détaillés dans la convention d'affermage.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des obligations de publicité et de mise en concurrence posées aux articles L 1411-1 à L 1411-2 du code général des collectivités territoriales, et notamment à lancer l'Avis d'Appel Public à la Concurrence en vue de recueillir les candidatures.

VIII. DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint délégué aux affaires scolaires et à l'enfance

Par délibération, le conseil municipal en date du 26 mars 2008 a délégué au maire un certain nombre de missions permettant de simplifier et d'accélérer la gestion de la commune.

Ces missions sont énoncées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales qui a été modifié.

En effet, l'alinéa 4 prévoyait que le conseil municipal pouvait autoriser le maire à « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en vertu de l'article 28 du code des marchés publics, lorsque les crédits sont prévus au budget* ».

Cet alinéa a été complété puisque désormais le maire peut également être autorisé à :

- « *prendre toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

En conséquence, le Conseil Municipal par 26 voix pour et 6 abstentions

- APPROUVE et DONNE délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans le domaine précité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.